



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de NICE

**COMMUNE DE CLANS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille vingt-quatre et le cinq avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Madame CAILLAUD Madeleine, Adjointe, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoints, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, LAURENT Marianne, PAPIER Patrick, RALLON Daniel.

Absents excusés : RAPUC Louise représentée par M. MARIA Roger, MURAZZANO Marc représenté par M. AURRAN Robert.

Absents non excusés : Madame SAMPEDRO Nathalie, Monsieur JACOB Patrick.

*Nb de membres : 15*

*Présents : 13*

*Votants : 13*

*Pour : 13*

*Contre :*

*Abstention :*

**Délibération 2024-16D : Adhésion de nouvelles communes au syndicat Mixte du Conservatoire Départemental de Musique Des Alpes Maritimes**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les communes de la Roquette sur Var (le 26/01/2024), de Fontan (le 05/02/2024), et de Lucéram (le 08/02/2024) ont délibéré en conseil municipal afin d'intégrer le Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental de Musique Des Alpes Maritimes pour pérenniser l'éducation par la musique sur leur territoire.

Le Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental de Musique Des Alpes Maritimes a souligné l'importance pour le rayonnement du Conservatoire de l'adhésion de ces communes et la délibération n°2024-02/04 du 19 février 2024 acte cette adhésion.

Monsieur le maire, propose à l'assemblée, de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

- ADOpte l'adhésion au sein du Syndicat Mixte des communes de la Roquette sur Var, Fontan et Lucéram

- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un des adjoints à accomplir toutes les formalités nécessaires à la bonne marche de ce dossier.

**Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.**

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire*

*Après dépôt en préfecture le 09/04/24*

*Et publication ou notification du 09/04/24*



Le Maire

  
Roger MARIA